

219C2214  
FR0013181864-FS0971

7 novembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>CGG</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
---

Par courrier reçu le 6 novembre 2019, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, directement et indirectement, 46 126 895 actions CGG<sup>1</sup> représentant autant de de droits de vote, soit 6,50% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
UBS AG	29 836 477	4,20	29 836 477	4,20
UBS Switzerland AG	15 850 945	2,23	15 850 945	2,23
UBS Europe SE	437 682	0,06	437 682	0,06
UBS Securities LLC	1 791	ns	1 791	ns
<b>Total UBS Group AG</b>	<b>46 126 895</b>	<b>6,50</b>	<b>46 126 895</b>	<b>6,50</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 20 167 907 actions CGG réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- 4 764 869 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions CGG ; et
- 15 403 038 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral*.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 36 809 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) résultant de la conclusion d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 11 octobre 2023 et portant sur autant d'actions CGG.

<sup>1</sup> Dont 1 791 actions sous-jacentes à des ADR.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 709 951 646 actions représentant 710 087 873 droits de vote.